



Vigne

N°20
22/08/2017



Animateur filière
Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de
Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-
maritime.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents
Blancs 87000 LIMOGES

Site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-
Aquitaine Vigne / Edition
Charentes
N°20 du 22/08/2017 »*



Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen** : 37 (fin véraison)

Mildiou

- **Risque moyen**

Oïdium

- **Risque faible**

Black rot

- **Risque moyen**

Flavescence dorée

- **Symptômes visibles** : démarrer la prospection

Eudémis

- **Fin du vol**

Web alerte vigne

N'hésitez pas à vous rendre sur le site [Web Alerte Vigne](#) pour tous vos signalements : premières taches de mildiou, évolution/apparition des maladies/ravageurs, évènements climatiques....

Phénologie

- **Parcelle non gelée**

L'Ugni blanc est en moyenne au stade 37-fin véraison. Les écarts de stade observés semblent se réduire.

Dans le vignoble, les rameaux écimés présentent de nombreux entre-cœurs encore actifs. Dans les jeunes vignes, la croissance des rameaux est toujours dynamique.



Fin véraison sur Ugni Blanc

- **Parcelle gelée**

Dans les parcelles gelées, l'Ugni blanc est en moyenne au stade 35- début véraison, avec une forte hétérogénéité (du stade 33 - fermeture de la grappe au stade 37- fin véraison).

- **Cépages précoces**

Les cépages précoces sont tous au-delà du stade 37- fin véraison et conservent une semaine d'avance par rapport à l'an passé.

Climatologie

- **Des 15 derniers jours**

Températures

Les températures ont légèrement diminué ces 2 dernières semaines, avec 18.5°C en moyenne.

Pluies

Le réseau de stations météo a enregistré une pluviométrie moyenne de 28 mm, de 14 mm pour Le Tatre et Montguyon à 63 mm pour Bouteville ; avec 2 épisodes pluvieux du 7 au 9, puis le 18 août.

- **Prévisions météo**

Les prévisions météo annoncent un temps plutôt sec en début de semaine ; suivi d'une période orageuse en fin de semaine.

Maladies

- **Mildiou**

Observations

Dans les vignes traitées, on observe ponctuellement la présence de mildiou mosaïque sur vieilles feuilles et plus régulièrement du mildiou tache d'huile et mosaïque sur les jeunes feuilles d'entre-cœurs.

Méthodes alternatives

Un rognage pourra être suffisant afin d'éliminer le mildiou présent sur les jeunes feuilles d'entre-cœurs.

Evaluation du risque :

Pression forte mais sensibilité des grappes faible.



Risque moyen

• Oïdium

Observations

Dans les témoins non traités présentant déjà des symptômes d'oïdium, la progression est faible.

Evaluation du risque :

Pression faible mais sensibilité des grappes faible.



Risque faible

• Black-rot

Observations

Dans les témoins présentant déjà des dégâts de black rot, quelques symptômes de faible intensité s'exprime encore, notamment sur les baies. Dans les autres parcelles, les symptômes évoluent peu.

Evaluation du risque :

Pression forte mais sensibilité des grappes faible.



Risque moyen

Ravageurs

• Flavescence dorée

Que dit la réglementation ?

La lutte contre la Flavescence dorée est régie par des arrêtés régionaux. La prospection et son enregistrement, ainsi que la déclaration des symptômes sont obligatoires sur l'ensemble du vignoble. En cas de ceps douteux, l'analyse gratuite permet de valider la suspicion de pied(s) atteint(s) par la flavescence dorée ou le bois noir (maladies de quarantaine). L'arrachage des pieds contaminés doit être réalisé avant le 31 mars 2018.

Quand prospecter ?

Tous les symptômes permettant l'identification de la Flavescence dorée sont visibles au moment de l'aoûttement des rameaux. Les prospections doivent donc être réalisées de l'aoûttement jusqu'aux vendanges.

A ce jour, les symptômes sont visibles. **Il est possible de commencer les prospections.**

Pour rappel, les 3 critères permettant d'identifier cette maladie de quarantaine sont :



1 - Feuilles enroulées, jaunes ou rouges selon cépage, craquantes



2 - Absence d'aoûttement sur un ou plusieurs rameaux



3 - Grappes desséchées ou absentes (pas systématique)

Des prospections collectives sont organisées dans 5 zones prioritaires. Vous trouverez ci-dessous les premières dates de prospection :

Zones	1	2	3	4	5
Animateurs	LACHENAL Coralie	MERCIEUX Romain	GECHELE Melissa	PELISSON Vanessa	VIOLEAU Ludovic
N° téléphone	06.21.21.83.03	06.13.50.45.56	06.70.80.29.11	07.60.89.38.51	07.60.84.38.72
Mercredi 23/08 matin	DEVIAT	SEGONZAC	BOUTIERS ST TROJAN	LES EGLISES D'ARGENTEUIL	CHADENAC
Mercredi 23/08 après midi	VERRIERES				ST QUANTIN DE RANCANNE
Jeudi 24/08 matin		BASSAC	BRIE S/ MATHA	BUSSAC	ST MAIGRIN
Jeudi 24/08 après midi	VIGNOLLES	ST BRICE	BREVILLE	CHERAC	GIVREZAC
Vendredi 25/08 matin	ST AULAIS LA CHAPELLE	GENSAC LA PALUE	ARS	BOUGNEAU	ST GERMAIN DE VIBRAC
Vendredi 25/08 après midi	PEREUIL	JULIENNE	MERPINS	CHAMPAGNOLLES	ST GERMAIN DE LUSIGNAN
Lundi 28/08 matin	TRIAIC LAUTRAIT		BRIE S/ MATHA	MEURSAC	LUSSAC
Lundi 28/08 après midi	VIBRAC	MERIGNAC	BREVILLE	BOUTENAC TOUVENT	MORTIERS
Mardi 29/08 Matin	SALLES DE BARBEZIEUX	JARNAC	ROUILLAC	THORS	ST MAIGRIN
Mardi 29/08 après midi	MOSNAC	MAINXE	BONNEVILLE	MONS	ST SIGISMOND DE C.

Votre présence ou la présence d'un tiers (salarié(s), famille(s)) est indispensable pour une prospection de qualité. N'hésitez pas à joindre l'animateur de votre secteur pour plus d'informations.

En cas de symptômes ?

Si vous détectez les trois symptômes décrits ci-dessus sur au moins un rameau, vous devez marquer le cep, le déclarer à l'aide de votre fiche de prospection et contacter la FREDON ou l'animateur flavescence dorée de votre secteur, afin que le(s) pied(s) puisse(nt) être analysé(s).

Cette année, tous les viticulteurs commercialisant ainsi que les propriétaires pour consommation familiale d'une surface viticole supérieure à 25 ares ont reçu :

- une fiche de prospection accompagnée d'une lettre d'information,
- une enveloppe T (pré-timbrée) pour faciliter le renvoi des fiches et la déclaration de pieds malades.

Complétez et **transmettez votre fiche de prospection, dans l'enveloppe T jointe avant le 1^{er} octobre 2017** et gardez-en une copie.

N'oubliez pas d'indiquer sur la fiche votre numéro de téléphone afin de faciliter la prise de rendez-vous pour le(s) prélèvement(s) effectué(s) par la FREDON.

Tous les pieds déclarés, aussi bien dans le Périmètre de Lutte Obligatoire (PLO) qu'en dehors, **seront analysés**. Les viticulteurs concernés par les analyses recevront les résultats par l'intermédiaire de la FREDON.

Si vous n'avez pas trouvé de pied(s) suspect(s), il est obligatoire de retourner la fiche de prospection pour une bonne connaissance de l'état sanitaire du vignoble et d'adapter la lutte efficacement.

• Tordeuses

Eudémis

Certaines données Eudémis de la semaine passée étant manquantes, le point de cette semaine les reprend en partie.

Depuis le début du mois d'août, peu ou pas d'eudémis ont été capturés dans les secteurs, pouvant confirmer une fin de deuxième génération. Toutefois, dans les pièges alimentaires, 3-4 papillons femelles peuvent être encore relevés par jour. Pour rappel, les papillons femelles possèdent une spermathèque : une fois fécondées, elles auront la possibilité de pondre tout au long de leur vie.

Dans les secteurs à forte pression Eudémis, on observe depuis une semaine des pontes viables. Il est important de suivre seulement dans ces secteurs le nombre de pontes.

Le seuil d'intervention permettant de déclencher un traitement spécifique est de 5 à 10 pontes viables pour 100 grappes (attention au respect de la liste verte et au délai avant récolte).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative d'Orignolles, la Coopérative de l'Union agricole de Chérac, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Atlantique, les Ets Landreau et Fils, SAS Huré AgriConsult, les Ets Piveteau, Société de Meunerie et de Boulangerie (Sainte Sévère), la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".